



http://www.cairn.info/zen.php?ID_ARTICLE=ADH_113_0155

Vous lisez

Les immigrés espagnols dans les camps en Algérie (1939-1941)



en mode Zen

[Sortir du mode Zen](#)

Kamel Kateb

Publié dans

Annales de démographie historique

2007/1 (n° 113)

Éditeur

Belin

Page 155-175

1

L'Espagne est devenue un pays d'immigration à la fin des années 1980 ; elle est considérée comme l'une des portes d'entrée en Europe des migrants originaires d'Afrique subsaharienne et du Maghreb. Jusqu'à cette date, et pendant plusieurs décennies, elle a été un pays d'émigration vers l'Amérique latine et les pays européens voisins (la France principalement) mais aussi vers l'Afrique du Nord (l'Algérie essentiellement). L'émigration des Espagnols vers l'Algérie a été enclenchée dès les premières années de la conquête française et a duré pendant plus d'un siècle. Elle a connu un coup d'arrêt au cours de la seconde guerre mondiale. La dernière péripétie de cette émigration espagnole est l'arrivée d'une émigration forcée, conséquence de la guerre civile (1936-1939).

2

À la veille de la seconde guerre mondiale, des dizaines de milliers d'Espagnols ont fui le régime franquiste qui s'installait pour plusieurs décennies. Quelques milliers d'entre eux ont débarqué en Algérie entre mars et juin 1939. Dans quelles conditions sont-ils arrivés ? Comment ont-ils été accueillis par les immigrés espagnols des vagues précédentes dont un grand nombre avait bénéficié de la naturalisation française ? Comment les autorités françaises ont-elles fait face à cette arrivée et

quelle a été l'influence de la seconde guerre mondiale sur la gestion de cette immigration forcée ?
Quel rôle cette migration a-t-elle joué dans la poursuite des flux migratoires entre l'Algérie et l'Espagne ?

3

D'une manière plus générale ce travail traite de la gestion des flux migratoires en période de crise : une crise politique interne à l'Espagne se prolongeant en guerre civile et en une crise internationale qui allait aboutir à la seconde guerre mondiale. La première joue un rôle d'amplificateur des flux et la seconde a pesé sur les modalités de leur gestion.

4

Les sources utilisées ici proviennent des publications de la statistique générale de l'Algérie (SGA) pour les données statistiques relatives aux migrations espagnoles en direction de l'Algérie et au nombre de décrets de naturalisation. Concernant les camps où ont été regroupés les républicains espagnols, l'ensemble des sources utilisées émane du Centre des archives d'outre-mer (CAOM) à Aix-en-Provence. Les dossiers (listes nominatives, fiches individuelles, échanges de courriers, situation dans les camps, etc.) sont regroupés dans les cotes Alg/fondsAlger/f63, f64, f65, f66, f67, f75, et Algérie/F65, F70, F74, F76, et enfin GGA 3CAB/32.

Les conditions d'arrivée en Algérie

5

En février 1936, une coalition des partis de gauche remporte les élections en Espagne et accède au pouvoir. Le gouvernement républicain qui en découle se heurte à l'opposition des courants politiques de droite et d'extrême droite. Une insurrection militaire dirigée par le général Franco plonge l'Espagne dans la guerre civile. En avril 1939, la guerre civile se termine par la défaite du camp républicain. Des centaines de milliers d'Espagnols sont contraints de quitter leur pays. Le nord du Maroc, sous domination espagnole, leur étant fermé, quelques milliers d'entre eux rejoignent la côte algérienne.

6

Dès les mois de février et mars 1939, des télégrammes sont échangés entre le gouverneur général de l'Algérie (GGA), le général commandant la division d'Alger, les préfets et sous-préfets qui annoncent l'arrivée sur le territoire algérien de réfugiés espagnols (RFE). Ces émigrés espagnols utilisent différents moyens de transport pour arriver en Algérie : des petites embarcations de pêche, des chalutiers, des goélettes ; ils embarquent aussi sur des cargos de ligne qui transitent par l'Algérie (voir encadré 1).

7

Dès le 31 mars 1939, une lettre du GGA au ministre de l'Intérieur [\[2\] CAOM, GGA 3CAB/32.\[2\]](#) l'informe que le total des réfugiés espagnols en Algérie s'élève à 5 100 personnes, auxquelles il faudrait ajouter un nombre indéterminé d'individus arrivés individuellement et hébergés par leurs familles [\[3\] CAOM, Alg/fondsAlger/f63, Cabinet du préfet télégramme...\[3\]](#). Parmi les premiers, 400 ont embarqué sur un pétrolier (le *Campillo*), 723 sur des bâtiments espagnols, 2 731 sur des bâtiments de commerce français ou anglais, 250 sur 9 petits chalutiers et plus de 413 sur 4 chalutiers de plus gros tonnage, etc [\[4\] CAOM, Alg/fondsAlger/f63.\[4\]](#)... Au 10 juin 1939, les estimations du GGA sont de l'ordre de 5 300 [\[5\] CAOM, Alg/fondsAlger/f66, camps.\[5\]](#) (le département d'Oran compte 2 140 réfugiés espagnols : 1 840 dans les camps, les autres chez des particuliers ; le département d'Alger 3 160).

8

À leur arrivée, ils disposent tous de passeports délivrés par l'administration républicaine avec des

visas à destination du Mexique, de Cuba ou du Nicaragua. Les concernés « avouent » que ce sont les seuls passeports qu'ils pouvaient avoir pour quitter l'Espagne (lettre du 19 mars) et qu'ils ne pouvaient obtenir du consulat de France qu'un visa de transit. Leur seul objectif était finalement de quitter l'Espagne devenue inhospitalière pour eux. A priori ils n'avaient nullement l'intention de se rendre en Amérique latine.

9

Comme dans tout épisode de guerre civile, le flot de personnes contraintes de fuir leur pays n'est pas constitué que de miséreux : un grand nombre d'entre eux ont les moyens de vivre sans aide extérieure. Certains réfugiés possèdent de la monnaie espagnole mais aussi des devises étrangères (pesetas en billets, livres et dollars, de l'or et de l'argent). Les préfets demandent au GGA d'autoriser une banque à faire le change en monnaie locale [\[6\]](#) [Idem.\[6\]](#).

10

Les préfetures ont eu à traiter un grand nombre de dossiers d'individus ayant les moyens de se prendre en charge ou qui recevaient mensuellement une somme d'argent de leurs parents restés en Espagne. Ils demandaient l'autorisation de vivre en ville à leurs frais en attendant une évolution de la situation en Espagne qui leur permettrait de rejoindre leur famille. Comme cela fut le cas, par exemple, de Francisco Anton Rodriguez, boulanger dont la femme et les enfants étaient restés en Espagne et qui avait en sa possession 230 pesetas argent et 8 000 francs or : cet antifasciste arrivé en Algérie le 13 mars, fut de retour en Espagne le 2 septembre 1939 [\[7\]](#) [CAOM, Algérie/F74, rapatriement en Espagne.\[7\]](#).

11

Le secrétaire général de l'Union générale des travailleurs et le vice-président de l'Union syndicale d'Alicante sont arrivés à Béni-Saf à bord d'un chalutier ; à leur arrivée, ils avaient en leur possession la caisse socialiste espagnole (cotisations et dons des adhérents) avec 100 000 pesetas en billets [\[8\]](#) [CAOM, GGA 3CAB/32, dépêche télégraphique, cabinet du...\[8\]](#).

12

Parmi les réfugiés, s'il y a des riches et des pauvres, il y a aussi une grande diversité de catégories professionnelles et de niveaux d'instruction. La lettre du préfet d'Oran datée du 26 juillet 1939 [\[9\]](#) [CAOM, Alg/fondsAlger/f66, camps.\[9\]](#) donne la liste des réfugiés espagnols ayant des activités qualifiées d'intellectuelles.

13

Centre n°1 : 7 officiers, 2 médecins, 1 interne, 1 pharmacien, 3 avocats, 3 professeurs, 4 instituteurs, 3 ingénieurs, 3 journalistes, 1 écrivain, 1 étudiant, 2 fonctionnaires. Parmi les femmes, 3 sont institutrices, 4 étudiantes, 3 professeurs, 1 artiste et 1 fonctionnaire.

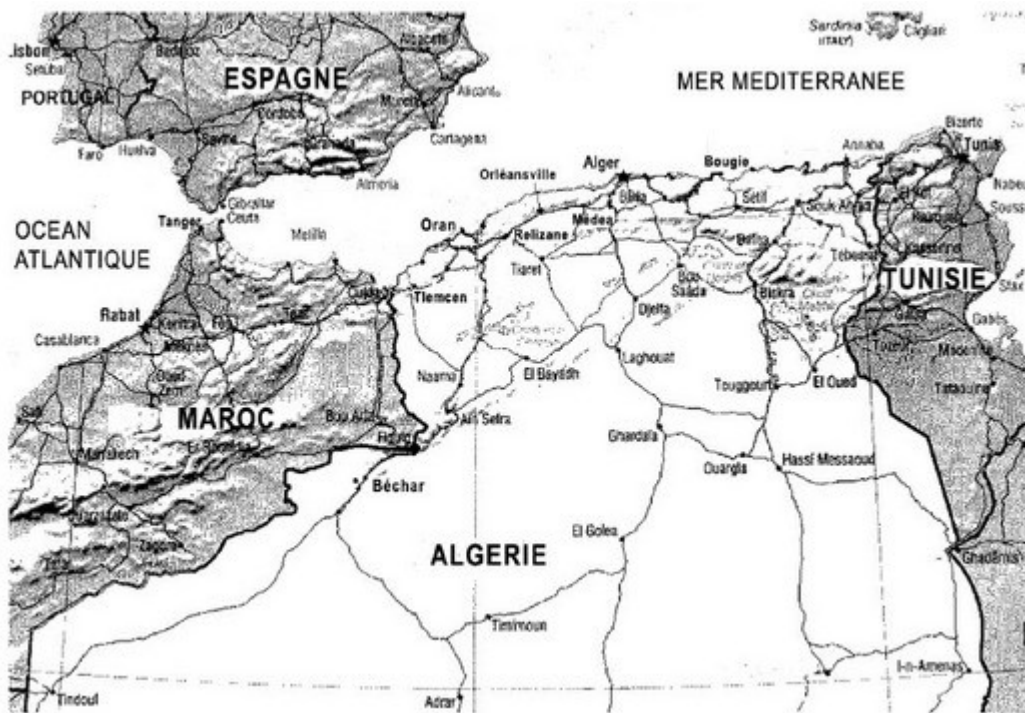
14

Centre n° 2 : 23 officiers, 12 ingénieurs, 25 agents de santé publique, 51 enseignants, 6 journalistes, 18 fonctionnaires de justice, 64 ont des professions diverses.

15

Dans le camp Morand (Médéa) où ont été regroupés les membres de l'armée républicaine, sur la liste nominative sont mentionnés le grade et la profession antérieure à l'intégration dans l'armée [\[10\]](#) [CAOM, Alg/fondsAlger/f64, camp Morand, état statistique...\[10\]](#). La majorité des soldats, officiers et sous-officiers étaient des agriculteurs ou des ouvriers de l'industrie. Il y avait parmi eux 3 médecins, 4 pharmaciens, 7 avocats, 14 artistes et écrivains, 5 ingénieurs, 29 enseignants du primaire ou du secondaire et 48 étudiants. Plusieurs personnes ont déclaré comme profession antérieure « industrielle », sans plus de détails.

Carte 1 - *Franchir la méditerranée : Europe/Afrique du Nord*



Encadré 1 : Échanges de lettres et de télégrammes

Demande de réquisition du général commandant de la division d'Alger pour faire face aux arrivées d'émigrés espagnols :

Pour la garde et l'hébergement de 26 miliciens espagnols débarqués de la goélette Carmen Pico le 10 février.

7 espagnols sont arrivés en barque à Gouraya le 8 mars 1939 à 9h 30, ils sont partis de Carthagène le dimanche 5 mars à minuit.

14 réfugiés espagnols arrivés le 5 mars par le vapeur hollandais ULYSSES, ont été dirigés vers Port-de-Vendres. Ils ont été recueillis en mer alors que leur petite embarcation était en panne d'essence [11] [Le général commandant de la division d'Alger au Cabinet...\[11\]](#).

Lettre du sous-préfet de l'arrondissement d'Orléansville à Monsieur le préfet d'Alger en date du 18 mars 1939 qui l'informe de l'arrivée à Ténès par le cargo anglais « Stangor » de 95 réfugiés espagnols (42 hommes, 35 femmes et 18 enfants) originaires de Valence qui ont transité par le port d'Oran.

Une lettre du préfet d'Alger au GGA l'informe de l'arrivée de 20 RFE à Cherchell à bord d'une balancelle [12] [Le petit Robert en donne la définition suivante : du...\[12\]](#) « qu'ils avaient frétée à Alicante [13] [En date du 4 avril \(n°3367 au stylo\) CAOM, Alg/fon...\[13\]](#) ».

Commissaire de police à préfet (télégramme sans date, probablement le 2 avril 1939) qui annonce l'arrivée au port de Cherchell d'un chalutier avec 19 réfugiés politiques espagnols. La réponse du cabinet du préfet informe que le préfet ordonne de les diriger vers Boghari [14] [CAOM, Alg/fondsAlger/f63.\[14\]](#).

Lettre du sous-préfet de l'arrondissement d'Orléansville à Monsieur le préfet en date du 3 avril 1939, à propos de l'arrivée d'un nouveau contingent de réfugiés espagnols le 30 mars à bord d'une balancelle avec 94 personnes à bord (85 hommes, 6 femmes et 3 enfants) qui avaient débarqué dans un petit port de pêche Guelta. Ils venaient d'Alicante après avoir navigué pendant 36 heures ; seuls 19 étaient en possession de passeports avec visa de transit du consul de France à Valence [15] [Idem.\[15\]](#).

Lettre du sous-préfet de l'arrondissement d'Orléansville à Monsieur le préfet en date du 16 mars 1939 à propos de l'arrivée le 15 mars de réfugiés espagnols en provenance d'Alicante à bord du

cargo anglais Ronwy (299 hommes, 197 femmes et 150 enfants). Il y avait parmi eux 6 Français, 1 Belge, 2 Allemands, 3 Argentins, 1 Italien, 1 Grec. Ils appartenaient à des classes sociales très variées : deux députés, un docteur, un dentiste, des employés, des ouvriers et des manœuvres.

Alger, le 16 mars 1939, le général de division Beynet à M. le préfet d'Alger pour l'informer de la garde et de l'hébergement à Orléansville de 297 réfugiés espagnols débarqués le 14 mars à Ténès. Dans les camps de Carnot et d'Orléansville séjournent 634 RFE (297 hommes, 184 femmes et 153 enfants) tous munis de passeports pour le Mexique [16] CAOM, Alg/fondsAlger/f63.[16].

Les camps d'hébergement

16

Les côtes marocaines sont les plus proches du territoire espagnol, mais elles étaient sous domination espagnole et aux mains des troupes du général Franco. Par conséquent, les réfugiés espagnols se dirigent vers les côtes algériennes les plus voisines, celles du département d'Oran et accessoirement celles de l'ouest du département d'Alger. Les immigrés espagnols sont les plus nombreux dans cette partie de l'Algérie, alors qu'à l'est et au centre de l'Algérie les immigrés sont majoritairement d'origine italienne et maltaise.

17

Devant l'afflux de ces nouveaux immigrants, les autorités réagissent en ouvrant des camps à leur intention. La question des républicains espagnols dans des camps en France est un sujet déjà traité (Villegas, 1989 ; Dreyfus-Armand & Temime, 1995 ; Dreyfus-Armand, 1999) mais la situation en Algérie est encore fort mal connue. Quand les camps en Algérie sont cités, c'est avant tout pour mettre l'accent sur les conditions climatiques extrêmes et le chiffre approximatif de 15 à 20 000 internés (Dreyfus-Armand & Temime, 1995). C'est ce chiffre que reprend Martinez-Lopez (2004) : « Environ 20 000 antifranquistes fuyant la répression embarquent à Alicante ; à partir d'Oran, ces réfugiés (comme leurs frères en Métropole) seront expédiés dans des camps à la sortie desquels ils devront faire face à certains comportements xénophobes. » Celui-ci a composé un ouvrage autobiographique qui dépeint la vie des réfugiés espagnols en Algérie ; il donne un témoignage rapide de son passage (enfant) dans le camp de Carnot à Orléansville, ainsi que celui des amis de son père qui ont échappé à la répression franquiste. Ils décrivent sommairement leur vécu dans les différents camps mis en place à l'intention des républicains.

18

Deux camps sont ouverts dans le département d'Oran, l'un à Relizane et l'autre à Ain-El-Turck. Cependant, les autorités administratives décident pour des raisons politiques de les transférer vers des camps dans le département d'Alger (voir encadré 2). Ainsi le préfet, dans une lettre datée du 14 avril 1939 adressée à son homologue d'Alger, l'informe qu'il « pourvoit à l'entretien de 4 265 réfugiés espagnols » et demande leur évacuation vers les camps du département d'Alger. La raison invoquée est que « la population européenne [du département d'Oran] est à 80 % d'origine espagnole [17] CAOM, Alg/fondsAlger/f63.[17] ».

19

Dans le département d'Alger, 4 camps sont créés dans l'arrondissement d'Orléansville (actuellement Chlef) et 3 dans celui de Médéa. Dans le premier arrondissement, proche de la côte méditerranéenne, les conditions climatiques sont semblables à celles qui prévalent en Espagne. Dans le second, les camps sont situés à 1 100 et 1 200 mètres d'altitude. Les températures sont très froides l'hiver et caniculaires l'été. L'un des camps (Morand) est un ancien baraquement militaire. C'est un groupement de 12 baraques mis sous la surveillance de 10 gendarmes et d'une compagnie de tirailleurs sénégalais [18] CAOM, Algérie/F65.[18]. Un dernier camp est situé dans le Sahara à Colomb-Béchar dans le Sud-ouest. Il n'a été mentionné dans les archives consultées que pour

signaler des évasions de réfugiés. Les baraquements utilisés dans ces camps ont été récupérés dans la région de Carnot et de Guelma où ils avaient servi à reloger les populations victimes de tremblements de terre (en 1934 et 1937 respectivement).

20

Les réfugiés espagnols sont rapidement internés dans des camps et il est proposé de les utiliser comme main-d'œuvre à bon marché dans les secteurs des ponts et chaussées (travaux ferroviaires et routiers), dans l'agriculture (greffe d'oliviers sauvages) [\[19\] Lettre n°5352 de la préfecture d'Alger datée du 11...\[19\]](#). Le ministre de l'Intérieur avait fixé leur rémunération le 31 mars 1939 : « Mon sentiment est que la nourriture étant assurée aux travailleurs espagnols, ceux-ci étant constitués en unités de travail, sous surveillance rigoureuse, ne devraient recevoir, en plus, qu'une prime de rendement à déterminer selon les circonstances et la nature de leur tâche [\[20\] CAOM, Alg/fondsAlger/f64.\[20\]](#). »

21

Dans les échanges de courrier figurent parfois les « nuances politiques » des chefs de famille. Ainsi le transfert de 245 ménages (hommes, femmes et enfants, soit 847 personnes au total) d'Oran vers Alger est accompagné de la mention d'appartenance politique des concernés : 160 socialistes, 7 communistes, 77 militant dans des partis modérés et un seul sans parti.

22

Les militaires espagnols (officiers et soldats) sont dirigés principalement vers le camp militaire de Boghar. À Orléansville et Cherchell sont regroupées les personnes arrivées en famille ; la caserne Berthezène accueille les hommes, alors que les femmes et les enfants sont dirigés vers le centre de Carnot.

23

Les réfugiés internés dans les camps sont considérés comme des soldats et un règlement quasi militaire leur est appliqué. Le GGA demande au préfet d'Alger (lettre n° 11224, du 14/06/1939) l'application du règlement du sud-ouest de la France au camp de Boghar. Les internés sont soumis au règlement général du camp d'Agde [\[21\] CAOM, Alg/fondsAlger/f65.\[21\]](#).

24

Pour échapper aux camps, les réfugiés espagnols n'avaient que deux possibilités. La première était fonction de l'importance des moyens financiers dont disposaient les intéressés. Ceux qui avaient en leur possession des sommes d'argent importantes étaient autorisés à s'installer dans la cité. Ils ont loué des chambres d'hôtel à Alger, Cherchell ou Orléansville et il y a eu peu d'autorisations de séjour dans la ville d'Oran. Certains réfugiés ont déclaré recevoir mensuellement une somme d'argent de leurs parents restés en Espagne.

Encadré 2 [\[22\] CAOM, Alg/fondsAlger/f63 et Alg/fondsAlger/f66, camps...\[22\] : Les effectifs des camps](#)

Lettre n° 5674 du préfet d'Alger au GGA en date du 19 mai 1939 rendant compte qu'un convoi comprenant 200 réfugiés espagnols venant d'Oran et 13 de Tunis a été dirigé de Blida vers le camp de Boghar.

Le préfet d'Alger au GGA 29 avril 1939, n° 4708 : un convoi de 154 RFE a quitté Orléansville pour le camp de Boghar.

Alger, 14 mai 1939, le commissaire de police Delgove à M. le préfet l'informe qu'il a pris possession le 10 mai de 604 RFE provenant d'Oran qu'il a dirigés vers Boghari (Alg/fondsAlger/f63).

Le préfet d'Alger au GGA en date du 5 mai annonce la création d'un nouveau centre d'hébergement des RFE au Bordj de Beni Indel (Orléansville) (Alg/fondsAlger/f63).

Lettre n° 5674 du préfet d'Alger au GGA en date du 19 mai 1939 rendant compte qu'un convoi comprenant 200 RFE venant d'Oran et 13 de Tunis a été dirigé de Blida vers le camp de Boghar (Alg/fondsAlger/f63).

Le préfet d'Oran à celui d'Alger, 1^{er} juillet 1939, lettre n° 8580, annonce le transfert de 208 réfugiés espagnols du camp de Ain-el-Turck à Orléansville, le mardi 4 juillet.

Sous-préfecture de Médéa : camp d'hébergement de Boghar, RFE, effectifs numériques (sans date) (Alg/fondsAlger/f63) :

Camp Suzzoni :

1^{er} convoi-28 mars 1939 : 254

2^e convoi 4 avril 1939 : 20

Camp Morand :

3^e convoi 20 avril 1939 : 268

4^e convoi 21 avril 1939 : 1

5^e convoi 25 avril 1939 : 799

6^e convoi 27 avril 1939 : 154

7^e convoi 29 avril 1939 : 617 (provenance d'Oran)

Camp de Cherchell : Lettre en date du 7 mars 1940 de l'administrateur du camp au préfet d'Alger, faisant état de remerciements des réfugiés pour l'octroi du droit d'asile par la circulaire n° 515 en date du 7 février 1940 émanant du ministre de l'Intérieur ; elle est accompagnée d'une lettre de pétition signée par les Espagnols du camp (Alg/fondsAlger/f66).

Préfecture d'Alger (non référencé), Répartition des réfugiés au 20 juin 1939 (Alg/fondsAlger/f66) :

Boghar : Morand : 2 446

Suzzoni : 238

Carnot : 262

Orléansville : 68

Béni Hindel : 95

Total 3 109 dont 139 femmes et 155 enfants.

25

La seconde possibilité nécessitait d'exhiber la preuve de l'existence de liens familiaux avec des personnes résidant régulièrement en Algérie. Les familles qui acceptaient de recevoir des réfugiés devaient cependant disposer des ressources nécessaires pour assurer la prise en charge des personnes qu'elles hébergeaient.

26

Les autorités administratives et politiques françaises ont organisé les camps de réfugiés dans les arrondissements d'Orléansville et de Médéa dans le département d'Alger où la présence espagnole n'était pas très importante, contrairement aux arrondissements du département d'Oran. C'est dans cette région proche des côtes du Sud de l'Espagne que s'étaient concentrés les immigrants espagnols arrivés en Algérie antérieurement.

Un siècle d'immigration espagnole en Algérie

27

La migration espagnole en Algérie a démarré dès la conquête. On peut dire sans de grands risques d'erreurs que les Espagnols sont arrivés dans les bagages de l'armée française. Les bateaux de la marine française faisaient systématiquement escale aux Baléares sur le chemin des ports algériens. Les Espagnols sont plus d'un millier dès 1833 et près de 25 000 dix ans plus tard, malgré la très forte mortalité qui prévalait au sein des populations européennes dans les premières années de la conquête [\[23\]](#) [Sur l'émigration depuis les Baléares dans la première...\[23\]](#). Ils ont constitué « le groupe étranger le plus nombreux et aussi le plus compact » (Bernard, 1929).

28

Les premiers immigrés étaient originaires des îles Baléares, puis ils ont été suivis par des personnes originaires de Valence, d'Alicante et de Carthagène (Ricoux, 1880). Ils se sont installés principalement dans les villes maritimes des départements d'Oran et d'Alger. Au recensement de 1926, ils étaient 96 689 dans le département d'Oran (proche des côtes espagnoles), 36 584 dans celui d'Alger et seulement 1 363 dans le département de Constantine dans l'est algérien où se concentraient les immigrés italiens (Bernard, 1929). En proportion, les ressortissants espagnols ont représenté l'équivalent de plus du tiers de la population française jusqu'en 1901, presque les deux tiers en 1851. Cette proportion décroît jusqu'à 15 % en 1931. À la veille de la guerre d'Algérie, ils ne sont plus que quelques milliers à avoir conservé la nationalité espagnole.

29

Leur présence a suscité une certaine inquiétude au sein de l'administration française : « Les Espagnols ont conservé le second rang, mais leur intensité s'accroît au point, si leur accroissement conserve la même allure, de menacer la prépondérance numérique française » (Ricoux, 1880). La rivalité des deux puissances coloniales est probablement à l'origine de cette inquiétude.

30

Les personnes originaires des îles Baléares travaillaient comme ouvriers agricoles (le maraîchage principalement, puis la viticulture) mais la majorité des immigrants espagnols ont été employés d'abord dans les travaux publics (construction des routes, ports, voies ferrées etc.) (Ricoux, 1880).

31

Soixante ans après la publication de l'ouvrage de R. Ricoux, il ne semble pas que, de ce point de vue, la situation des immigrés espagnols ait notablement changé. Le 6 février 1939, en réponse à une sollicitation du ministre de l'Intérieur sur la situation des étrangers en Algérie, le préfet d'Oran, Louis Boujard, les décrit de la manière suivante : « Les Espagnols travaillent surtout dans l'agriculture et les industries des bâtiments et des travaux publics. Une faible proportion s'occupe dans des professions diverses, notamment dans l'ameublement, la tonnellerie, les fabriques d'espadrilles. Les femmes s'emploient surtout comme domestiques [\[24\]](#) [CAOM, GGA, 3CAB/32, lettre du ministre de l'Intérieur...\[24\]](#). »

32

En tant que travailleurs, ils étaient généralement bien perçus par les autorités : « Ces éléments qu'aucun travail ne rebute, loin de concurrencer l'ouvrier français, présentent une utilité incontestable » (le Préfet d'Oran, 1939) ; « les émigrants espagnols ont des qualités précieuses : énergie au travail, sobriété, endurance du climat. Ils s'accommodent de tous les métiers même les plus pénibles. » (Bernard, 1929).

33

Sur le plan quantitatif, la population résidente de nationalité espagnole a connu une croissance sans

discontinuité pendant tout le xix^e siècle. Elle a été multipliée par 3 en quarante ans, atteignant son maximum en 1896 avec 157 560 habitants puis déclinant pour retomber à environ 110 000 en 1931 (tableau 1). Au-delà de 1931, la statistique générale oppose dans ses publications un bloc européen à une population musulmane qui connaît une croissance de plus en plus rapide. Ce déclin de la population espagnole n'est pas lié à une migration de retour ; en dehors des périodes de guerre, le solde migratoire est rarement négatif sauf dans les années 1929 et 1935 à 1938 (figure 1). Il n'est pas, non plus, le résultat des naturalisations sur la base du Sénatus-consulte de 1865 (Kateb, 2001), car le chiffre cumulé est de 19 251 entre 1866 et 1954 (figure 2). Les expulsions d'Espagnols du territoire algérien n'ont quant à elles concerné que près de 5 000 Espagnols de 1893 à 1954 (figure 3) sur un total de plus de 23 000 expulsés.

Tab. 1 - Résultats des dénombrements par nationalité en Algérie

Fig. 1 - Mouvement des étrangers entre l'Algérie et l'Espagne pour des raisons non touristiques

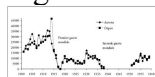
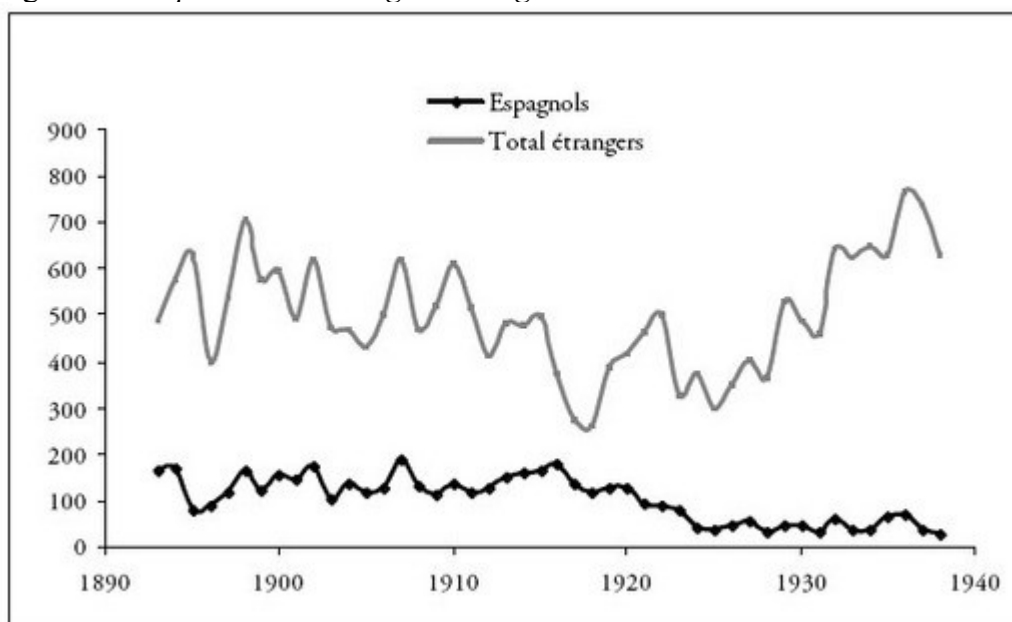


Fig. 2 - Les naturalisations en Algérie (1900-1954)



Fig. 3 - Les expulsions d'étrangers en Algérie



34

Les immigrés espagnols ont fait l'objet d'une politique d'assimilation comme l'ensemble des populations non indigènes qui résidaient en Algérie à l'époque coloniale (Kateb, 2000). Plusieurs centaines ont acquis la nationalité française par la naturalisation automatique ou par décret du fait de la loi de 1889 pour les adultes (figure 2), par les mariages mixtes pour les femmes. « La colonie étrangère n'est pas décimée seulement par les naturalisations automatiques ; elle l'est également par les mariages mixtes, qui sont fort nombreux et atteignent une proportion de 20 à 25 % ; ce sont surtout des mariages entre français et jeunes filles espagnoles. » (Bernard, 1929). Il faut ajouter les effets de la loi de 1889 qui, en donnant le droit du sol, a entraîné cette baisse de plus d'un tiers de la population de nationalité espagnole. Les décès ne sont plus compensés par les naissances, puisque ces dernières sont françaises.

35

Augustin Bernard et d'autres auteurs (Démontes, 1923) les ont considérés comme facilement assimilables : « Ils quittent assez rapidement le grand chapeau mou et la veste ronde pour s'habiller

comme des Français. » (Bernard, 1929). René Ricoux, dans son livre *La démographie figurée*, en fait une description empreinte de préjugés racistes : « Il est des affinités de races qui dominent et régissent les raisons d'antipathie ou d'attraction, et contre lesquelles les résistances et objurgations du fanatisme religieux sont impuissantes. L'Espagnol, en effet, a du sang africain par deux fois infusé dans les veines ; ainsi s'explique son affinité avec le nègre, en dépit des préjugés de la foi dont, plus que nous, il est l'esclave. »

36

Le préfet d'Oran exprime pour sa part une opinion plus nuancée et qui ne manque pas de contradictions : « La première génération, qui est représentée par des éléments péninsulaires, est demeurée étrangère, avec sa langue, ses mœurs, ses traditions. Assez rebelle à tout ce qui compose proprement avec la pensée française, elle ne sollicite sa naturalisation que par intérêt [...]. Par contre, les enfants issus de ces immigrants, nés en Algérie, se sont adaptés très aisément à nos mœurs [25] [Lettre au garde des Sceaux, citée ci-dessus.\[25\]](#). » Après avoir émis un avis très défavorable aux réfugiés politiques, le préfet poursuit sur le thème de l'assimilation : « La population espagnole, qui avait à l'origine d'incontestables avantages pour la mise en valeur de la colonie, commence donc à présenter quelques inconvénients au sujet de l'assimilation à la population française. [...] On ne peut que constater qu'il est fait en Oranie un véritable abus de la langue espagnole qui est employée même par l'indigène [26] [Idem.\[26\]](#). »

37

Tout cela exprime les ambiguïtés de l'attitude des autorités face à la migration européenne. En effet, elle constituait un apport démographique nécessaire pour tenir en respect la population indigène, mais les rivalités coloniales européennes, puis le climat de guerre qui s'annonçait rendaient suspectes ces populations qui pouvaient avoir d'autres allégeances. Ces inquiétudes ont été vaines car que ce soit pendant la première ou la seconde guerre mondiale ces populations ont montré une fidélité sans faille à leur nouvelle patrie. L'émigration européenne qui a suivi la décolonisation a vu ces Français d'origine espagnole choisir la France comme destination finale.

La sortie des camps

38

Mettre des centaines d'individus dans des camps d'internement peut paraître une solution face aux craintes et inquiétudes suscitées par leur présence jugée inopportune, mais ils ne peuvent y rester éternellement. Il est nécessaire à un moment ou à un autre de trouver des solutions acceptables pour tous.

39

L'attitude vis-à-vis des républicains espagnols a évolué en fonction de la conjoncture politique. Elle est d'abord bienveillante jusqu'en septembre 1939, date du début de la seconde guerre mondiale. Elle devient utilitariste de cette date à l'avènement du régime de Vichy : il s'agit de remplacer dans les entreprises le personnel mobilisé pour les besoins de la guerre. L'assistance leur est supprimée à partir du 1^{er} juin 1940 [27] [Le ministre de l'Intérieur à Messieurs les préfets...\[27\]](#), un peu avant l'avènement du régime de Vichy, en même temps que l'ordre est donné de fermer les camps. Enfin de juillet 1940 à décembre 1942 (c'est-à-dire jusqu'au débarquement des Alliés en Afrique du Nord qui met fin au régime de Vichy dans cette partie du monde), l'attitude des autorités est franchement hostile et les réfugiés espagnols deviennent indésirables. La démobilisation des soldats suite à la défaite face aux armées allemandes et les réfugiés français de la guerre en sont la justification (voir encadré 3).

40

La solution d'un retour massif en Espagne des réfugiés est envisagée par les autorités françaises dès l'entrée en guerre contre l'Allemagne. Cependant, en l'absence d'une mesure d'amnistie générale, cette solution n'était pas envisageable pour l'ensemble des réfugiés. D'autres voies sont explorées, notamment le départ vers l'Amérique latine. Dans ce processus de suppression des camps d'hébergement, les Espagnols (immigrants et réfugiés) ne sont pas restés passifs.

Encadré 3 : Charges économiques et sociales

Lettre du préfet d'Alger n° 6188, du 14 mai, 1940 au GGA en réponse à la lettre n° 7440 : « Les camps de réfugiés espagnols ressortissant de l'administration civile devaient être à la date du 1^{er} mai vidés de leurs occupants. » « M'inspirant des directives de la circulaire précitée (n° 515 complétée par le TO n° 922644) je me suis efforcé de diriger sur les établissements travaillant pour la défense nationale, l'industrie et l'agriculture, tous les éléments valides des camps. »

Le commissaire de police de la ville de Cherchell au préfet d'Alger, en date du 11 novembre 1940, lettre n° 5369 : « Pour faire suite à mon rapport n° 5016 en date du 10/10/40 par lequel je vous signale qu'il n'est pas moral de laisser circuler librement à Cherchell les réfugiés républicains Espagnols [...] aucun d'eux (tout en extériorisant des sentiments très respectueux pour les représentants de l'autorité) n'éprouve intérieurement et sincèrement une réelle sympathie pour le régime actuel du gouvernement français. Arrivés d'Espagne avec des idées politiques extrémistes, ces étrangers ont été accueillis à Cherchell par une population qui, jadis, s'accommodait du régime démagogique du gouvernement de front populaire, mais ce temps est révolu et c'est pourquoi aujourd'hui plus que jamais j'insiste pour qu'ils ne soient plus mélangés à cette population où se crée un nouveau climat basé sur une plus grande compréhension du sens national. » (Alg/fondsAlger/f75).

Le ministre de l'Intérieur aux préfets, circulaire n° 515 du 7 février 1940 : « Les circonstances commandent d'apporter au problème des réfugiés espagnols une solution définitive en faisant entrer ceux qui séjournent encore sur notre sol sous le régime normal des étrangers résidents en France. Il y a lieu d'alléger les charges : incorporer dans la vie économique tous les hommes valides [...] en compagnies de travail. Les autres doivent être divisés en deux groupes ceux qui doivent retourner en Espagne ou trouver d'urgence un pays d'accueil et ceux qui sont autorisés à rester en France. » (Alg/fondsAlger/f75).

Aux termes de la circulaire interministérielle n° 6587-1/EMA du 19 mars 1940 tout RFE, âgé de 20 à 48 ans et apte physiquement, est tenu de fournir des prestations aux autorités militaires dans les établissements et usines d'armement (Alg/fondsAlger/f63).

En date du 14 février 1940, une liste de 7 personnes dirigées par la sous-préfecture d'Orléansville vers Alger pour travailler dans des entreprises industrielles (Alg/fondsAlger/f65 relatif au camp).

Lettre du préfet d'Alger aux directeurs de camps, en date du 22 avril 1940 : « Ceux qui ont demandé ou qui demanderaient à servir comme prestataire devront être avisés qu'ils seront traités à tous égards comme des militaires, notamment en ce qui concerne la solde, le logement, l'entretien, les permissions, ainsi que les allocations militaires. Quant à ceux qui refuseront de servir comme prestataires, il y aura lieu de leur faire remplir la fiche individuelle (modèle C [28] [La fiche individuelle modèle. C'est une déclaration...\[28\]](#)) dont un exemplaire est ci-joint en vue de permettre au service intéressé de les mettre en demeure de regagner l'Espagne. » (CAOM, Algérie/F76).

Circulaire n° 9302, cabinet du GGA, en date du 2 juillet 1940, à MM les maires, administrateurs, commissaires de police du département d'Alger, aux sous-préfets, au commandant de gendarmerie : « Les réfugiés espagnols employés dans des entreprises travaillant pour la défense nationale, dans les industries privées ou dans le commerce vont être licenciés (manque de matière première, retour des mobilisés). J'ai donc décidé que dans un délai de 15 jours à partir de la date de réception de la présente circulaire, tous les réfugiés espagnols des catégories susmentionnées ne seront autorisés à rester dans le département d'Alger qu'autant qu'ils auront pu trouver à

s'employer dans l'agriculture. Tous ceux qui n'auront pas trouvé d'emploi dans l'agriculture seront rapatriés en Espagne. Je vous serais obligé de bien vouloir me faire parvenir dans le délai fixé plus haut (15 jours à partir de la date de réception de la présente circulaire) la liste nominative des réfugiés espagnols de votre commune : hommes, femmes et enfants, qui devront être rapatriés » (CAOM, AlgérieF76).

Le rapatriement en Espagne

41

Le rapatriement en Espagne nécessite que soient réunies plusieurs conditions dont les principales sont l'accord des concernés, la normalisation des relations franco-espagnoles et l'accord des autorités espagnoles, ce qui suppose qu'elles n'exerceront pas de représailles à l'encontre des ennemis vaincus.

42

Les réfugiés consultés par les autorités n'ont pas montré d'enthousiasme particulier à la perspective de retourner vivre sous le régime franquiste installé en Espagne. Ainsi, en août 1939, le sous-préfet de Médéa informe le préfet d'Alger que, sur 2 930 personnes consultées, seules 19 avaient exprimé le désir de retourner en Espagne [\[29\] Lettre n° 5024 du 16/08/39, CAOM, Algérie/F74, rapatriement...\[29\]](#). Ils étaient 18 hébergés dans les camps de l'arrondissement d'Orléansville à répondre positivement à la même question. La préfecture d'Alger envoie un courrier de même nature aux réfugiés résidant chez les particuliers (deux dossiers contenant 201 et 240 lettres-réponses) qui ont tous répondu par la négative. Les listes nominatives établies portent les mentions suivantes : nom, prénom, lieu et date de naissance, profession et grade ou emploi. Elles permettent de constater qu'il y a un très grand nombre d'officiers, de sous-officiers, de commissaires politiques et de policiers. Leur situation au sein de la République espagnole peut susciter des craintes de représailles de la part des autorités franquistes.

43

Les relations entre le nouveau régime espagnol et le gouvernement français se normalisent très rapidement. Les démarches du gouvernement espagnol pour récupérer trois bateaux de pêche ayant servi aux transports des réfugiés espagnols, la *Guapa* à Ténès, le *Vicenta Chiner* à Cherchell, et la barque *Julia* à Gouraya, ont rapidement abouti à l'été 1939 [\[30\] CAOM, Alg/fondsAlger/f63.\[30\]](#). Les activités protocolaires sont transférées aux nouvelles autorités espagnoles. Le consulat d'Espagne en Algérie est aux mains des vainqueurs. Le ministre français de l'Intérieur se fait le porte-parole de la position des nouvelles autorités espagnoles auprès des réfugiés. Les demandes de rapatriement transitent par le consulat et sont traitées à Madrid. Il n'y a pas de décision collective, chaque dossier est traité en particulier. L'absence de mesure d'amnistie rend le rapatriement difficile, sinon impossible, pour la quasi-majorité des résidents dans les camps. En l'absence de cette mesure politique et de l'étude cas par cas des dossiers de rapatriement, il n'y a eu finalement que 160 personnes rapatriées en Espagne entre août 1939 et décembre 1940.

Encadré 4 : Rapatriement

Le préfet d'Alger aux sous-préfets, 27 septembre 1939 (n° 12250, 51 et 52) citant la circulaire du 19 septembre 1939 du ministre de l'Intérieur adressée aux préfets : « L'état de guerre d'une part, et les nécessités de l'hébergement des populations françaises évacuées d'autre part, rendent plus que jamais désirable le retour en Espagne du plus grand nombre possible de réfugiés espagnols et surtout les éléments non susceptibles d'apporter à l'économie française le concours d'un travail utile. » Il leur demande de s'efforcer d'obtenir par une « persuasion pressante et le plus tôt possible » un retour massif des réfugiés hébergés dans leur département et qui sont à la charge de la collectivité depuis de long mois et qui n'ont pu trouver la possibilité de travailler sur notre sol. Le préfet demande que lecture soit faite de l'appel de l'ambassade d'Espagne à Paris pour

retourner sur le sol de leur patrie : « L'Espagne s'adresse à ses enfants résidant en territoire français, librement ou dans des camps de concentration, et les invite à retourner sur le sol de leur patrie. » « Tous les Espagnols dont la conscience est pure et le passé honnête ont leur place en Espagne, pour travailler à l'améliorer et à réparer les malheurs passés. » (CAOM, Algérie/F76).

Les départs vers l'Amérique latine et l'URSS

44

Comme la majorité des personnes hébergées dans les camps avaient un visa pour le Mexique, il est envisagé de les diriger vers l'Amérique latine. Le gouvernement général informe le préfet d'Alger en décembre 1939 que le comité du SERE à Paris envisage l'envoi probable dans la république Dominicaine de 1 600 réfugiés espagnols hébergés en Algérie [\[31\] GGA au préfet d'Alger, 12 décembre 1939, n° 22827.\[31\]](#). Naturellement, les départs devaient être volontaires.

45

Il a été décidé de diffuser dans les camps un questionnaire comportant des questions relatives à l'état civil, la situation physique, l'aptitude au travail agricole, dans la négative les emplois qu'il pourrait aisément remplir, le montant des ressources. Le questionnaire se termine ainsi : êtes-vous volontaire pour la république Dominicaine ?

46

Dans les camps de Cherchell, il y a eu 371 questionnaires remplis, 62 ont répondu par l'affirmative pour un départ vers l'Amérique latine en même temps qu'à la question « régions sollicitées » ils répondaient quasi unanimement l'Algérie ou la France. Dans le camp de Benchicao, 123 questionnaires ont été remplis, 118 réfugiés espagnols étant favorables à un départ pour la république dominicaine. Dans celui de Carnot, 174 questionnaires ont été remplis et 28 ont répondu favorablement à un départ volontaire pour l'Amérique latine ; toutes les autres réponses souhaitaient leur installation en Algérie ou en France. Les volontaires au départ vers l'Amérique latine ont déclaré un niveau d'instruction supérieur, avec les professions d'avocat, d'instituteur, de pharmacien, de journaliste, de comptable [\[32\] CAOM, Alg/fondsAlger/f66, camps.\[32\]](#).

47

En définitive, pour des raisons financières, très peu de réfugiés (54 recensés entre août 1939 et décembre 1940) ont pu partir en Amérique latine ; il leur était demandé une caution obligatoire de plus de 500 \$ par personne (pour Cuba, et davantage encore pour le Mexique) en plus de la valeur des billets de transport, ce qui aurait fait renoncer un grand nombre d'entre eux. Les postulants devaient de plus disposer d'un passeport non périmé. Autant de conditions qui rendaient le départ difficilement envisageable pour certaines des personnes qui l'auraient souhaité.

48

Un certain nombre de réfugiés espagnols membres du Parti communiste, de l'Union générale des travailleurs (UGT) et de la Confédération nationale des travailleurs (CNT) sont partis vers l'URSS à la demande des autorités soviétiques. Un premier contingent de 86 réfugiés ont été emmenés par l'attaché d'ambassade soviétique à Paris, M. Léonid Reznicov [\[33\] CAOM, Alg/fondsAlger/f63, lettre du commissariat des...\[33\]](#) ; ensuite un « reliquat » de 61 personnes internées à Boghari a rejoint la Russie, sans doute début juin 1939 [\[34\] CAOM, Algérie/F76 : le préfet d'Alger au GGA, n°7004,...\[34\]](#).

L'hébergement chez les particuliers

49

La lettre manuscrite du préfet d'Alger en date du 24 mars 1939 [\[35\] CAOM, Alg/fondsAlger/f63.](#) [\[35\]](#) autorise les réfugiés espagnols à séjourner chez les particuliers sous conditions de liens de parenté, de prise en charge des frais occasionnés et qu'ils se présentent hebdomadairement au commissariat de police de la localité de résidence du parent. Une surveillance policière des concernés est requise par le préfet. Des autorisations de séjour d'un mois renouvelable sont alors accordées par le commissariat central de la ville d'Alger.

50

Des centaines de lettres sont adressées aux autorités administratives pour accueillir les réfugiés espagnols. Ces lettres font état de liens de parenté des plus divers : « C'est le fiancé de ma fille », « le réfugié est mon cousin », « sa mère étant en Espagne je demande que mon neveu me soit confié », « le réfugié est mon cousin », « le réfugié est le cousin germain de ma femme », « le réfugié est le fils de mon cousin germain », « le réfugié est mon beau-frère » etc. Toutes les lettres se terminent par : « Je paierai tous les frais de voyage [\[36\] CAOM, Alg/fondsAlger/f64.](#)[\[36\]](#). »

51

Selon les statistiques hebdomadaires établies au GGA, il y a eu 441 personnes (dont 62 femmes et 43 enfants) hébergées chez les particuliers, qui ont invoqué des liens de parenté [\[37\] Idem.](#)[\[37\]](#). Ce chiffre semble relativement faible eu égard au nombre de réfugiés. Cinq cartons contiennent des dossiers de demande d'hébergement rejetées aux motifs suivants : pas de lien de parenté en ligne directe – militants communistes suspects – dangereux anarchiste révolutionnaire – incorporé au régiment de travailleurs étrangers de Boghar – situation trop précaire du mari qui est un réfugié espagnol prestataire – les ressources du requérant ne lui permettent pas de prendre une personne à sa charge [\[38\] CAOM, Algérie/F70, autorisation de résidence.](#)[\[38\]](#).

52

Différentes associations françaises et étrangères se sont mobilisées pour aider les réfugiés espagnols à régulariser leur situation, soit en Algérie, soit dans un autre pays : le Comité suédois pour l'aide aux enfants d'Espagne, le Comité d'Alger pour la société française de secours, la Solidarité française antifasciste, le Secours populaire français, la Commission internationale pour l'assistance aux enfants réfugiés d'Espagne, La Croix Rouge internationale.

Les évasions des camps [\[39\] CAOM,](#) [Alg/fondsAlger/f68, RFE évadés des camps.](#) [\[39\]](#)

53

Un grand nombre de réfugiés n'ont pas été régularisés, ils ne pouvaient retourner en Espagne et n'avaient aucune possibilité de partir pour l'Amérique latine ou une autre destination. De ce fait les camps ouverts pour les réfugiés qui auraient dû être fermés dès la fin du premier semestre 1940, selon les directives du ministre de l'Intérieur, ont continué à fonctionner comme alternative pour tous les réfugiés espagnols que l'administration ne voulait pas traiter comme des étrangers séjournant en Algérie. Sinon, on ne comprendrait pas toutes les lettres qui font état de réfugiés qui s'enfuient des camps, parfois appelés à tort « camps de concentration » dans les correspondances des particuliers qui s'intéressaient au sort des réfugiés espagnols.

54

Au début de l'année 1941, faute de solutions et d'amélioration des conditions dans les camps, les évasions se multiplient. Le préfet d'Alger informe le gouverneur général de l'Algérie que le 3 février 224 réfugiés espagnols se sont évadés des camps de Boghar et de Cherchell. Il signale que,

sur un effectif de 621 internés à Boghar, 214 se sont évadés. En avril 1941, 21 personnes se sont évadées de Boghar, 9 du camp de Colomb-Béchar [40] [Aucune autre référence à ce camp n'a été trouvée dans...\[40\]](#), 3 de celui de Bouarfa et 10 de Maison-Carrée près d'Alger.

55

Les évasions se font le plus souvent à l'occasion de permissions ou du transfert d'un camp vers un autre. Les autorités ont émis des bulletins de recherche concernant ces évadés. Cependant, il n'y a aucune source qui signale s'ils ont été repris et quelle suite a été donnée à ces bulletins.

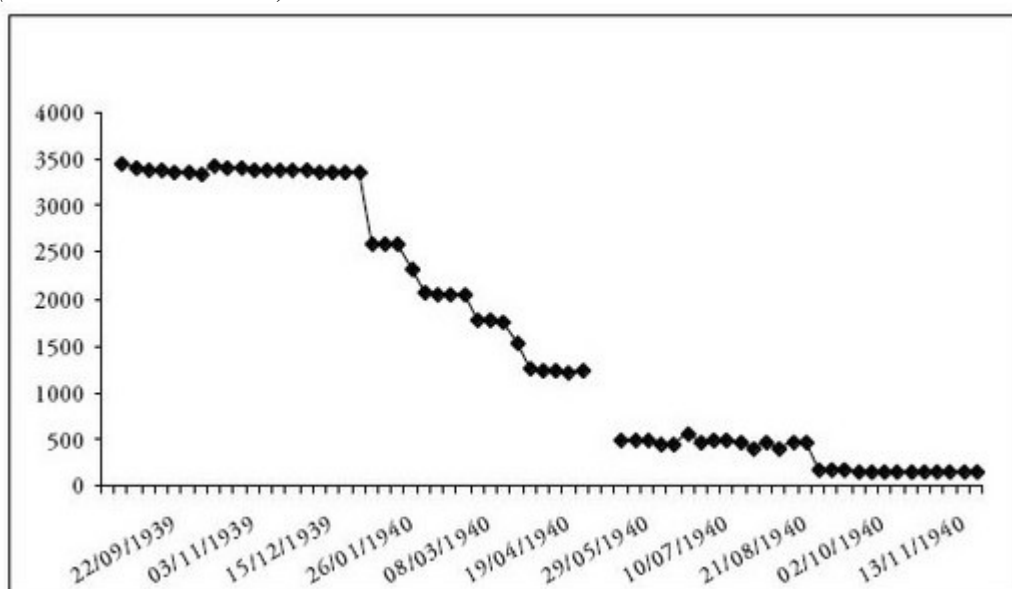
56

Les évadés des camps ne commettaient aucune infraction, car le gouvernement français avait décrété la suppression des camps à la date du 7 février 1940 [41] [Lettre circulaire n°515 du ministre de l'Intérieur...\[41\]](#). Les camps ont été maintenus pour les personnes sans parents en Algérie, sans ressources et pour ceux qui continuaient à travailler pour les entreprises approvisionnant la défense nationale. Le budget finançant ces camps a été supprimé à compter du 1^{er} juillet 1940 ; on ne sait pas comment leur financement s'est poursuivi.

57

L'administration française en Algérie a progressivement perdu le contrôle des réfugiés comme le montre l'évolution des effectifs recensés (fig. 4) et le nombre de réfugiés déclarés comme évadés des camps. En l'absence d'informations précises sur le sujet, il est fort possible que les camps se sont progressivement vidés de leurs occupants qui, bénéficiant de l'aide extérieure de la population espagnole séjournant légalement, ont régularisé par la suite leur situation administrative. Le débarquement allié en Afrique du Nord, en décembre 1942, a contribué à l'élargissement des libertés. Les nationalistes algériens et les communistes arrêtés en 1939 et 1940 ont recouvré leur liberté. Les républicains espagnols ont pu bénéficier du nouveau climat politique qui s'est instauré progressivement dans la région à la suite de la coupure du lien administratif et politique avec le régime de Vichy.

Fig. 4 - Effectifs de réfugiés espagnols en Algérie selon les statistiques hebdomadaires du GGA (18/08/39 au 13/11/40)



L'ombre ou l'alibi indigène ?

58

La première remarque que l'on peut faire concernant cet épisode de la migration espagnole en Algérie est liée à l'absence de manifestation sur ce sujet de la part des indigènes algériens. Ils n'interviennent nulle part : aucune prise de position positive ou négative par les partis politiques ou les notables indigènes n'est signalée [42] [Il faut cependant signaler que le principal parti politique...](#) [42].

59

Cependant leur ombre plane en permanence sur les décisions des autorités coloniales qui estiment que les indigènes algériens pourraient réagir négativement à une action de solidarité plus importante en faveur des républicains espagnols. Leur situation sociale était très difficile comme l'avait si bien décrit l'écrivain Albert Camus dans une série d'articles dans le quotidien « Alger Républicain ». La mortalité générale y amorçait une dernière hausse avant d'entamer une baisse régulière à partir de 1948. Le chômage et le sous-emploi étaient très importants dans la population indigène algérienne (Kateb, 2001). Les emplois affectés aux réfugiés espagnols pouvaient accroître le mécontentement des indigènes, d'où les craintes des préfets et sous-préfets quant à une complication de la situation [43] [CAOM, Alg/fondsAlger/f64.](#)[43]. Elles sont exprimées dans les échanges de courrier aux différents échelons administratifs au sein et en dehors de la colonie : « [...] important contingent de réfugiés espagnols qui avaient fui l'Espagne pour gagner le département d'Oran où M. Le gouverneur général de l'Algérie a estimé que la situation politique locale ne leur permettait pas de séjourner. Il importe qu'ils soient organisés [les camps] dans des régions suffisamment isolées pour que la présence des réfugiés espagnols ne nuise pas à l'existence des populations indigènes, et a fortiori ne soit pas de nature à créer des incidents regrettables [44] [Lettre du préfet d'Alger aux sous-préfets \(sans date...](#)[44]. » Le préfet pose le problème des conséquences d'un mécontentement des indigènes causé par l'aide apportée aux réfugiés et qu'ils jugeraient plus légitime de recevoir. En général, ce mécontentement indigène s'exprimait le plus souvent par des émeutes insurrectionnelles. Les derniers troubles de ce type avaient éclaté en 1916 dans les Aurès.

60

On est en droit cependant de se demander si les indigènes n'ont pas servi une nouvelle fois d'alibi. Les tentatives de remettre en cause l'octroi de la citoyenneté française aux indigènes de confession israélite à la faveur du décret Crémieux (1870) à la fin du xix^e siècle s'appuyaient sur une hostilité supposée des indigènes musulmans (Kateb, 2001). Certains hérauts de la colonisation, activistes des groupes anti-juifs qui se constituaient, faisaient de l'octroi de la citoyenneté française aux indigènes de confession israélite la cause principale du soulèvement de 1871. Dans les faits, les indigènes musulmans firent preuve d'une grande prudence sur cette question et évitèrent de s'associer au mouvement anti-juif qui s'est développé dans la colonie (Kateb, 2000) parmi la population française d'Algérie.

61

La seconde remarque concerne l'important élan de solidarité dont ont bénéficié ces réfugiés politiques. Les personnes originaires d'Espagne ont montré une très grande disponibilité pour héberger et prendre en charge cette nouvelle vague migratoire, comme le montre le nombre important des demandes adressées aux préfets. La guerre civile en Espagne avait en son temps mobilisé les esprits ; les républicains avaient la sympathie de la grande majorité des Européens vivant en Algérie.

62

La dernière remarque concerne l'importante activité administrative des autorités pour faire repartir hors d'Algérie ces nouveaux immigrants. Il faut cependant souligner qu'aucune méthode coercitive n'a été utilisée. Les autorités se sont évertuées, sans grand succès d'ailleurs, à susciter des départs volontaires vers l'Espagne ou vers l'Amérique latine. L'absence d'une amnistie générale est la principale raison du très faible nombre de retours en Espagne.

63

D'une manière générale le traitement réservé aux réfugiés se rapproche de celui pratiqué en France métropolitaine comme l'attestent les échanges de courrier entre le ministère de l'Intérieur à Paris et le gouvernement général à Alger. Les différences proviennent fondamentalement de la concentration des immigrés espagnols dans le département d'Oran et des inquiétudes que provoquait l'arrivée de ces républicains qui sortaient d'une guerre civile.

64

Cette émigration forcée a coïncidé avec le ralentissement puis l'arrêt de la migration européenne en Algérie. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, les conséquences humaines de la guerre et les besoins de la reconstruction en Europe ont induit des besoins en main-d'œuvre qui ont canalisé les flux migratoires (Espagne, Italie, Portugal etc.) vers les pays européens déficitaires en